

CIRCULATIONS ET MOBILITÉS DOUCES



“ *La création des aménagements cyclables est intégrée au fur et à mesure des réfections de voiries afin d’optimiser les coûts. Progressivement l’ensemble des pistes et voies cyclables seront connectées.* ”

Pour faciliter le déplacement des Adamois et encourager l’adoption de bonnes pratiques, la Ville apporte des solutions de mobilités innovantes.

L’Isle-Adam mène une politique de développement des circulations douces depuis 2017 dans le but de favoriser l’utilisation de modes de transports alternatifs, notamment le vélo, avec pour objectif qu’1 déplacement sur 5 se fasse à pied, en trottinette ou à vélo en 2030.

Cette année, la Ville poursuit la réalisation de son schéma directeur des circulations douces par la création de nouvelles pistes cyclables, la mise en place d’une signalétique adaptée pour tous les utilisateurs de la route, l’installation d’appuis vélos et la création de SAS vélo.



Morgan TOUBOUL
Adjoint au Maire
en charge du Cadre de vie

REPRISE DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « SAVOIR PÉDALER » DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le programme « Savoir pédaler » a repris dans les classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires Honoré de Balzac, Albert Camus et Cassan sous l’impulsion de Julien Dolfi, Conseiller municipal en charge du programme « Savoir pédaler » et de Claudine Morvan, Adjointe au Maire en charge de l’Enfance. Il s’inscrit dans la politique de développement des circulations douces de la Ville et vise à sensibiliser les enfants sur les règles de bonne conduite à vélo.

« Savoir pédaler » se divise en 3 étapes :

- savoir pédaler et maîtriser les fondamentaux du vélo,
- savoir circuler en milieu sécurisé,
- apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique.

Deux nouveautés cette année : la commune a fourni 10 vélos enfant mais aussi 2 tricycles pour le groupe ULIS* de l’école Camus.

*L’ULIS est une classe qui a pour mission d’accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap.



Programme « Savoir pédaler »
École Cassan



RÉALISATIONS 2022

- une piste cyclable unidirectionnelle dans le cadre des travaux de l'avenue des Écuries de Conti
- une piste cyclable entre l'avenue du Chemin vert et la rue Fragonard pour assurer la continuité avec le réseau existant.



- **Bourse aux vélos 21/22 mai**
Centre sportif Amélie Mauresmo
- **Fête du vélo samedi 1^{er} octobre**
La fête du vélo est l'occasion d'obtenir un diplôme « sécurité routière » grâce au parcours de la Police municipale
- **Grand prix cycliste dimanche 2 octobre**
- **Rando cycliste « l'Adamoise » : 1^{er} & 2 octobre**
- **Trail des 3 Forêts : dimanche 9 octobre**

En chiffres

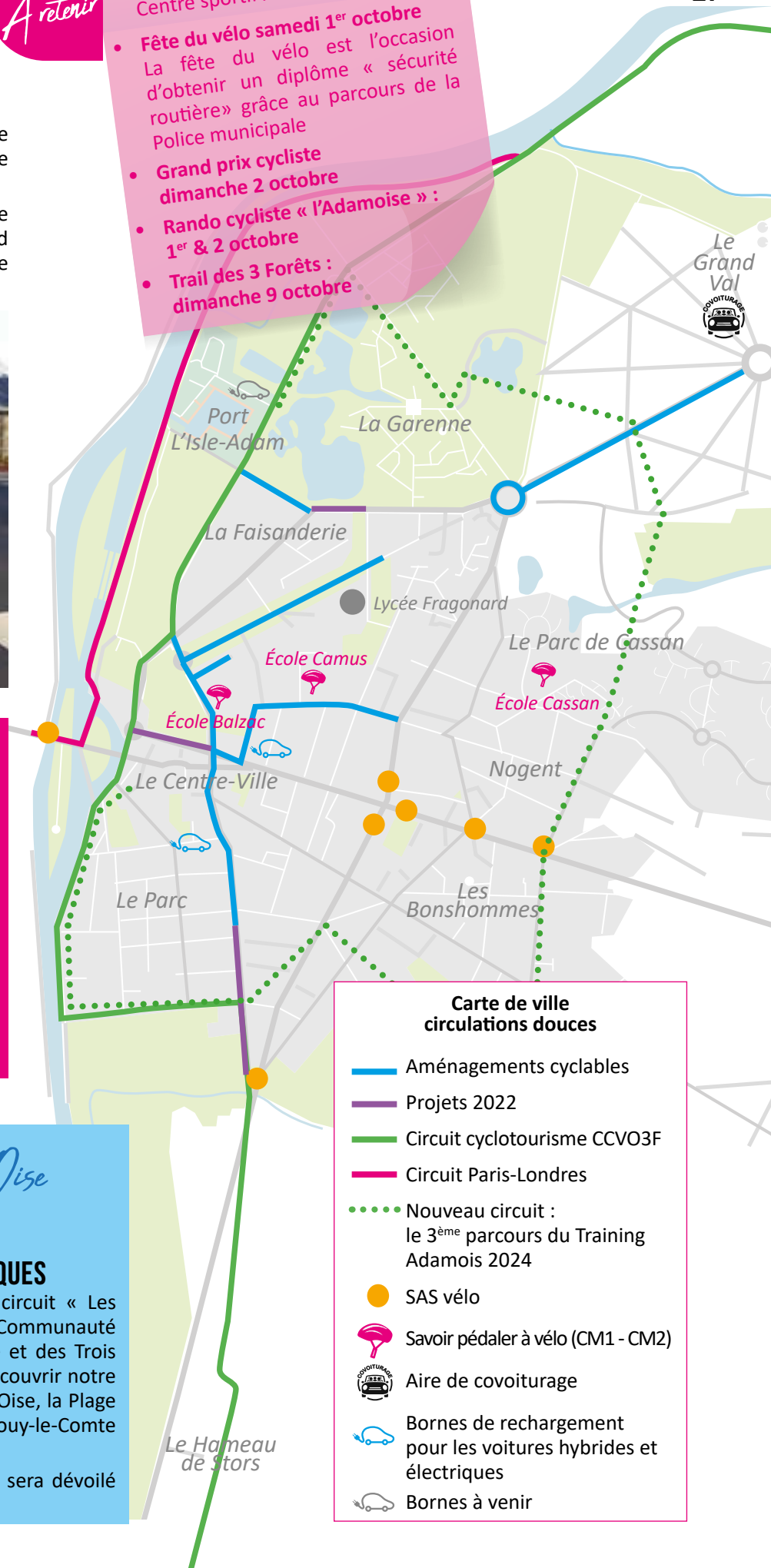
- **850 mètres** d'aménagements cyclables (en plus des 4, 270 km existants)
- **7 SAS vélo** : déployés sur tous les carrefours des axes principaux du centre-ville
- **127 doubles appuis vélos** installés
- **4 parcours Training Adamois** créés



CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES

Au cœur de la vallée de l'Oise, le circuit « Les bords de l'Oise » est proposé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) afin de vous faire découvrir notre patrimoine : le château de Méry-sur-Oise, la Plage de L'Isle-Adam ou encore l'église de Jouy-le-Comte à Parmain...

Un deuxième circuit cyclotouristique sera dévoilé le **10 septembre 2022**.



Carte de ville circulations douces

- Aménagements cyclables
- Projets 2022
- Circuit cyclotourisme CCVO3F
- Circuit Paris-Londres
- Nouveau circuit : le 3^{ème} parcours du Training Adamois 2024
- SAS vélo
- 🚲 Savoir pédaler à vélo (CM1 - CM2)
- 🚲 Aire de covoiturage
- 🚲 Bornes de recharge pour les voitures hybrides et électriques
- 🚲 Bornes à venir

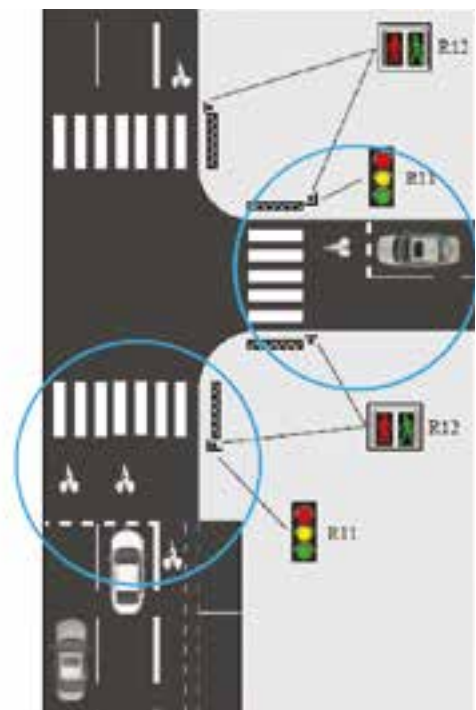
Qu'est-ce qu'un SAS vélo ?

Le sas vélo est un espace de 3 à 5 mètres réservé aux vélos avant les feux de signalisation. Les cyclistes s'y placent lorsque le feu est rouge.

Cette signalisation au sol a pour objectif de sécuriser le positionnement des vélos, de faciliter les manœuvres de tourne-à-gauche des cyclistes et d'améliorer la sécurité des piétons en leur assurant une meilleure visibilité.

Les engins électriques (vélos, trottinettes, gyropodes...) sont autorisés dans le SAS vélo.

Cette année, 7 SAS vélo seront réalisés aux carrefours principaux du centre-ville.



Quelle est la différence entre piste cyclable et bande cyclable ?

Une **piste cyclable** est une voie dédiée exclusivement à la pratique du vélo / trottinette, séparée de la voirie classique sur laquelle les engins à moteur circulent, mais aussi séparée de l'espace réservé aux piétons. Leur entrée est indiquée par un panneau rond.

La **bande cyclable** est un espace proposé aux vélos sur la chaussée. L'entrée de la bande cyclable est toujours indiquée par un panneau carré.

LES NOUVEAUX ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

Trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes, hoverboards : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) doivent appliquer les règles du code de la route, lesquelles sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

Les spécificités



1 personne

- 12

12 ans minimum



Casque audio interdit



Trottoirs interdits

Vitesse du véhicule limitée à 25 KM/H

Les équipements obligatoires

Vêtement réfléchissant **OBLIGATOIRE** la nuit ou si visibilité réduite. **RECOMMANDÉ** le reste du temps

Feux de position avant et arrière **OBLIGATOIRES**

Casque **RECOMMANDÉ**

Avertisseur sonore **OBLIGATOIRE**

Système de freinage **OBLIGATOIRE**

Dispositifs rétro réfléchissants arrière et latéraux **OBLIGATOIRES**

